



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINETEENTH YEAR

1189*th MEETING: 30 DECEMBER 1964**ème SÉANCE: 30 DÉCEMBRE 1964**DIX-NEUVIÈME ANNÉE*

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

758

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1189)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 1 December 1964, addressed to the President of the Security Council, from the representatives of Afghanistan, Algeria, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopia, Ghana, Guinea, Indonesia, Kenya, Malawi, Mali, Mauritania, Somalia, Sudan, Tanzania, Uganda, United Arab Republic, Yugoslavia and Zambia (S/6076 and Add.1-5)	1
Letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council (S/6096)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1189)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 1er décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazza-ville), du Dahomey, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de la Yougoslavie et de la Zambie (S/6076 et Add.1 à 5)	1
Lettre, en date du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/6096)	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* * *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY-NINTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 30 December 1964, at 3.30 p.m.

MILLE CENT QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 30 décembre 1964, à 15 h 30.

President: Mr. Fernando ORTIZ SANZ (Bolivia).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1189)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 1 December 1964, addressed to the President of the Security Council, from the representatives of Afghanistan, Algeria, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopia, Ghana, Guinea, Indonesia, Kenya, Malawi, Mali, Mauritania, Somalia, Sudan, Tanzania, Uganda, United Arab Republic, Yugoslavia and Zambia (S/6076 and Add.1-5).
3. Letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council (S/6096).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 1 December 1964, addressed to the President of the Security Council, from the representatives of Afghanistan, Algeria, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopia, Ghana, Guinea, Indonesia, Kenya, Malawi, Mali, Mauritania, Somalia, Sudan, Tanzania, Uganda, United Arab Republic, Yugoslavia and Zambia (S/6076 and Add.1-5)

Letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council (S/6096)

1. The PRESIDENT (translated from Spanish): In accordance with the decision previously taken by the Security Council, and if I hear no objection, I shall proceed to invite the representatives of the Sudan, Guinea, Ghana, Belgium, the Congo (Brazzaville), Algeria, Mali, the Democratic Republic of the Congo, Nigeria, the United Arab Republic, Burundi, Kenya, the Central African Republic, Uganda and Tanzania

Président: M. Fernando ORTIZ SANZ (Bolivie).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1189)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 1er décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazzaville), du Dahomey, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de la Yougoslavie et de la Zambie (S/6076 et Add.1 à 5).
3. Lettre, en date du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/6096).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 1er décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazzaville), du Dahomey, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de la Yougoslavie et de la Zambie (S/6076 et Add.1 à 5)

Lettre, en date du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/6096)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Conformément à la décision précédemment prise par le Conseil et s'il n'y a pas d'objection, je vais inviter les représentants du Soudan, de la Guinée, du Ghana, de la Belgique, du Congo (Brazzaville), de l'Algérie, du Mali, de la République démocratique du Congo, de la Nigéria, de la République arabe unie, du Burundi, du Kenya, de la République centrafricaine, de l'Ouganda

to participate in the debate on this question without the right to vote.

At the invitation of the President, Mr. M. A. Jaman (Sudan), Mr. M. Achkar (Guinea), Mr. K. Budu-Acquah (Ghana), Mr. W. L. Loridan (Belgium), Mr. A. Loufoua (Congo (Brazzaville)), Mr. M. Yazid (Algeria), Mr. O. Ba (Mali), Mr. T. Idzumbuir (Democratic Republic of the Congo), Mr. E. C. Anyaoku (Nigeria), Mr. M. El-Kony (United Arab Republic), Mr. I. Rwamavubi (Burundi), Mr. M. Kisaka (Kenya), Mr. J. H. Wallot (Central African Republic), Mr. A. K. Kironde (Uganda), and Mr. E. Mwaluko (Tanzania) took the places reserved for them in front of the Council table.

2. Mr. USHER (Ivory Coast) (translated from French): Since at the close of the previous meeting I asked for a vote to be taken at the beginning of the next meeting, I shall not take time for lengthy explanations. The vote in question was to be on an amendment [S/6128]^{1/} which would replace paragraph 6 of our draft resolution [S/6123/Rev.1]^{2/} by a new paragraph. The Council also had before it a proposal by the two sponsors that this new paragraph, instead of replacing paragraph 6, should be inserted before that paragraph, which would then become paragraph 7. Our proposal is still before the Council.

3. We wish also to tell the Council that, on this extremely grave problem whose consequences, in our opinion, cannot be foreseen, our primary concern has consistently been to draw up a draft resolution that would allow both the United Nations and the Organization of African Unity to work for a peaceful settlement of the Congo question. My colleague, the representative of Morocco, and I have steadily sought to prevent any crack from appearing between Africans—I do not say any split, because I do not think there will be a split between Africans in any event—and we have concluded, after thorough analysis, that there is no conflict between the paragraph proposed in the amendment, which would become paragraph 6 of the draft resolution, and the last paragraph of our text, which would become paragraph 7. The Organization of African Unity, in accordance with Article 54 of the Charter of the United Nations, will have to keep the Security Council fully informed of any action it may take under this resolution, particularly, as I said before, concerning the task entrusted to it under paragraph 4.

4. On the other hand, the Secretary-General of the United Nations needs to be able to follow the situation in the Congo as a whole and to report to the Council—should the situation worsen, or whenever he considers it necessary—on the points which I mentioned before and which in our view form the substance of the Security Council's decisions concerning non-intervention in the domestic affairs of the Congo, the ceasefire, the withdrawal of the mercenaries and, lastly, the request to all States to assist the Organization of African Unity in the attainment of its objective.

^{1/} For the text of this amendment, see the record of the 1187th meeting of the Council.

^{2/} For the text of this draft resolution, see the record of the 1186th meeting of the Council, para. 9.

et de la Tanzanie à participer, sans droit de vote, aux débats du Conseil sur cette question.

Sur l'invitation du Président, M. A. Jaman (Soudan), M. M. Achkar (Guinée), M. K. Budu-Acquah (Ghana), M. W. Loridan (Belgique), M. A. Loufoua (Congo (Brazzaville)), M. M. Yazid (Algérie), M. O. Ba (Mali), M. T. Idzumbuir (République démocratique du Congo), M. E. C. Anyaoku (Nigéria), M. M. El-Kony (République arabe unie), M. I. Rwamavubi (Burundi), M. M. Kisaka (Kenya), M. J. H. Wallot (République centrafricaine), M. A. K. Kironde (Ouganda) et M. E. Mwaluko (Tanzanie), prennent place aux sièges qui leur sont réservés face à la table du Conseil.

2. M. USHER (Côte-d'Ivoire): Etant donné qu'à la fin de la dernière séance j'avais demandé que nous passions au vote dès le début de notre réunion suivante, je ne m'attarderai pas à de longues explications. Il s'agissait du vote sur un amendement [S/6128^{1/}] tendant à substituer un nouveau paragraphe au paragraphe 6 de notre projet de résolution [S/6123/Rev.1^{2/}]. Le Conseil était par ailleurs saisi d'une proposition des coauteurs suggérant qu'au lieu de substituer ce nouveau paragraphe au texte du paragraphe 6 on l'insère avant ledit paragraphe, qui deviendrait en conséquence le paragraphe 7. Notre proposition est toujours valable.

3. Nous tenons également à dire au Conseil que notre souci premier, s'agissant de ce problème extrêmement grave dont les conséquences nous semblent imprévisibles, a toujours été de rédiger un projet de résolution qui permette à la fois à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation de l'unité africaine d'œuvrer à la recherche d'une solution pacifique de la question du Congo. Mon collègue le représentant du Maroc et moi-même nous sommes toujours efforcés d'éviter qu'il n'y ait une fissure entre Africains — je ne dis pas une scission, car en aucun cas, je pense, il ne pourrait y avoir une scission entre Africains —, et nous avons été amenés à penser, après une analyse approfondie, qu'il n'y avait pas contradiction entre le paragraphe qui fait l'objet de l'amendement, et qui deviendra le paragraphe 6 du projet de résolution, et le dernier paragraphe de notre texte, qui en deviendra le paragraphe 7. L'Organisation de l'unité africaine aura, conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, à tenir le Conseil de sécurité pleinement au courant de toute action qu'elle entreprendra dans le cadre de cette résolution, notamment en ce qui concerne, comme je l'ai déjà dit, la mission qui lui est confiée aux termes du paragraphe 4.

4. Par contre, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devra pouvoir suivre l'ensemble de la situation au Congo, et au moment où il le jugera lui-même opportun — si la situation s'aggravait ou si, à un moment quelconque, il considérait nécessaire de faire rapport au Conseil de sécurité — le Secrétaire général pourra nous faire rapport sur les points que j'ai précédemment indiqués et qui, dans notre esprit, constituent les décisions du Conseil concernant la non-intervention dans les affaires intérieures du Congo, le cessez-le-feu, le retrait

^{1/} Pour le texte de cet amendement, voir le compte rendu de la 1187ème séance du Conseil, par. 12.

^{2/} Pour le texte de ce projet de résolution, voir le compte rendu de la 1186ème séance du Conseil, par. 9.

5. We also think, however, that the Secretary-General will still be able to pursue this objective if, to accommodate our friends and enable the Security Council to adopt a resolution unanimously, we delete the words "to follow the implementation of the present resolution".

6. Accordingly, our draft resolution will be submitted in the following form: the preamble and the first five operative paragraphs are unchanged. Operative paragraph 6 will read as follows:

"Requests the Organization of African Unity, in accordance with Article 54 of the Charter of the United Nations, to keep the Security Council fully informed of any action it may take under the present resolution".

This will be followed by paragraph 7, which will read:

"Requests the Secretary-General of the United Nations to follow the situation in the Congo, and to report to the Security Council at the appropriate time".

7. We hope that this draft resolution will be adopted unanimously. But after the vote, my Moroccan colleague and I shall leave this hall with a deep feeling of pleasure at having worked to prevent a crack from appearing between Africans and at having arrived, despite a difficult and painful discussion, at a conclusion which all Africans unanimously support. This is the greatest pleasure we could have at the close of this discussion. We are able to announce that all the Africans agree on the draft resolution as now submitted.

8. We are confident that the Security Council too will be able to rally to this consensus of opinion which the Africans have managed to reach after a difficult discussion.

9. Mr. SIDI BABA (Morocco) (translated from French): I wish to express the same feeling of satisfaction as was expressed by my friend and colleague Mr. Usher at the prospect of a happy and favourable outcome to a very long, sometimes painful discussion which for some weeks has taken up the Security Council's time with the examination of this serious matter of the Congo.

10. Our satisfaction is all the greater in that the draft resolution which the President will be good enough to put to the Council for approval, will be adopted by this body, and that we shall thus have a resolution which will become a victory for the Security Council but also, and more especially, a victory for Africa.

11. We consider that this is indeed a victory for Africa, since the Security Council will provide Africa with a resolution which deals with this problem according to a policy framed by all the Africans—those sitting in the Security Council and those outside it—who have taken an active part in the discussion.

des mercenaires, enfin l'aide que tous les autres Etats sont priés d'apporter à l'Organisation de l'unité africaine dans la réalisation de son objectif.

5. Cependant, nous pensons aussi que cet objectif peut être entièrement repris par le Secrétaire général, même si, pour rapprocher nos amis et obtenir que le Conseil de sécurité adopte une résolution à l'unanimité, nous devons omettre les mots "suivre la mise en œuvre de la présente résolution".

6. En conséquence, notre projet de résolution se présentera de la manière suivante: le préambule et les cinq premiers paragraphes du dispositif restent sans changement. Le paragraphe 6 du dispositif serait ainsi conçu:

"Prie l'Organisation de l'unité africaine, conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, de tenir le Conseil de sécurité pleinement au courant de toute action qu'elle entreprendra dans le cadre de la présente résolution".

Viendra ensuite le paragraphe 7, qui se lirait:

"Demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de suivre la situation au Congo et de faire rapport au Conseil de sécurité au moment approprié".

7. Nous souhaitons que le projet de résolution soit adopté à l'unanimité. Mais, après le vote, mon collègue le représentant du Maroc et moi-même sortirons de cette salle animés d'un grand sentiment et remplis d'une grande joie: celle d'avoir œuvré en vue d'éviter toute fissure entre les Africains et d'être, en dépit d'un débat difficile et pénible, arrivés à une conclusion à laquelle tous les Africains adhèrent unanimement. C'est la plus grande joie que nous puissions éprouver à la clôture de ce débat. Nous pouvons vous annoncer, Monsieur le Président, que tous les Africains sont d'accord sur le projet de résolution tel qu'il vous est présenté.

8. Nous sommes certains que le Conseil de sécurité pourrait également adhérer au sentiment commun qu'après un débat difficile les Africains sont tout de même arrivés à manifester.

9. M. SIDI BABA (Maroc): Je tiens à exprimer le même sentiment de satisfaction qu'a exprimé mon collègue et ami M. Usher à l'approche d'une issue heureuse et favorable d'un débat très long, parfois pénible, qui a retenu le Conseil de sécurité depuis quelques semaines consacrées à l'examen de cette grave affaire du Congo.

10. Nous sommes d'autant plus satisfaits que le projet de résolution que le Président voudra bien soumettre à l'approbation du Conseil sera adopté par cet organisme et que nous aurons ainsi une résolution qui sera une victoire pour le Conseil de sécurité mais aussi et surtout une victoire pour l'Afrique.

11. Nous considérons que c'est bien là une victoire pour l'Afrique puisque le Conseil de sécurité mettra à sa disposition une résolution qui traite ce problème dans le cadre de la politique dessinée par tous les Africains, que ce soit ceux qui siègent au Conseil de sécurité ou ceux qui ont pris une part active à la discussion.

12. My delegation wishes, on behalf of Morocco, to thank wholeheartedly the delegations which have demonstrated in the Security Council their understanding, goodwill and desire to do a constructive piece of work for a cause which we know to be fair and just and which is also Africa's cause.

13. After lengthy discussions, we have been able to prepare a draft resolution which gives everyone his proper role in the settlement of this problem. We insisted that the Organization of African Unity should have its rightful part in the settlement of a problem which was already before it, and we also insisted that the Security Council should be able to play its role, by requesting the Secretary-General of the United Nations to follow the situation in the Congo and to report to the Security Council at the appropriate time.

14. This peculiarly difficult undertaking, which we began some weeks ago and which has had its ups and downs, has been a success largely because there are really no profound differences among Africans in this matter. We delegations on the Security Council and those that have taken part in the discussion have in reality been divided only on matters of form: that is to say, on secondary issues. I never had the impression that there were deep differences among us Africans as to the means which should be used to settle this problem, any more than on the objectives we wished to attain. We all thought the Congolese problem should be given an African solution, and we have never disagreed about the fact that the Security Council, for its part, should play the role assigned to it in the Charter of the United Nations—that of maintaining international peace and security—even if the settlement of some problems was a matter for a regional organization.

15. In the Security Council, we Africans rightly wished to avoid exhibiting to the world, a division between Africans—a division which was in fact purely artificial—and we did everything in our power to show that, in the last analysis, the Congolese problem did not concern one African more than another but concerned all equally and that each one had to make his own sincere effort, in good faith, to find a satisfactory solution to this grave problem.

16. We may justly take pride in what we have been able to accomplish in this matter; if this outcome proves anything at all, it demonstrates most emphatically the falsity of the tendentious and malicious rumours and items sometimes spread abroad on African matters by certain newspapers which seek only to accentuate the division of Africans and to create confusion. We are particularly satisfied, therefore, to have been able to show by our actions, by our conduct and by the especially high degree of integrity which we have all displayed in this grave matter, that Africa is not divided, that it is aware of its role at the international level, and that all its

12. Ma délégation tient à remercier de tout cœur, au nom du Maroc, les délégations qui, au Conseil de sécurité, ont donné la preuve de leur compréhension, de leur bonne volonté, de leur souci de faire un travail constructif au profit d'une cause que nous savons juste et équitable et qui est en même temps la cause de l'Afrique.

13. Après de longues discussions, nous avons pu mettre au point un projet de résolution qui confère à chacun le rôle qui est le sien dans le règlement de ce problème. Nous avons tenu à ce que l'Organisation de l'unité africaine ait le rôle qui lui revient dans le règlement d'un problème dont elle a déjà été saisie, et nous avons tenu également à ce que le Conseil de sécurité puisse jouer le rôle qui est le sien, en demandant au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de suivre la situation au Congo et de faire rapport au Conseil au moment approprié.

14. Le succès de cette entreprise particulièrement difficile que nous avons entamée il y a quelques semaines et qui a connu des hauts et des bas est dû, pour une part appréciable, au fait qu'il n'existe pas, dans le fond, de divergences profondes entre les Africains au sujet de cette affaire. Nous, les délégations qui siégeons au Conseil de sécurité et celles qui ont pris part au débat, n'avons en réalité été divisées que sur des questions de forme, c'est-à-dire sur des questions secondaires. Je n'ai jamais eu l'impression qu'il existât entre nous, Africains, des divergences profondes quant aux moyens qu'il convenait d'utiliser pour régler ce problème ou quant à l'objectif que nous voulions atteindre. Nous avons tous pensé que le problème congolais devait recevoir une solution africaine, et nous n'avons jamais été en désaccord sur le fait que le Conseil de sécurité devait, de son côté, jouer le rôle que lui confère la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire sauvegarder la paix et la sécurité internationales, même si le règlement de certains problèmes dépend d'une organisation régionale.

15. Nous avons justement voulu, nous, Africains, au Conseil de sécurité, éviter de donner au monde le spectacle d'une division entre Africains, une division qui était en réalité purement artificielle, et nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour démontrer que, dans le fond, le problème congolais n'intéresse pas tel Africain plus que tel autre, mais qu'il intéresse tout le monde au même titre et que chacun, de son côté, doit faire un effort de bonne volonté, un effort sincère pour qu'une solution satisfaisante puisse être apportée à ce grave problème.

16. Nous sommes en droit de nous féliciter de ce que nous avons pu faire dans ce domaine; si ce résultat démontre quelque chose, c'est au moins le fait qu'il détruit, de la façon la plus catégorique, ces rumeurs, ces informations tendancieuses et malveillantes que se permet parfois de diffuser, sur le plan africain, une certaine presse dont le rôle n'est autre que d'accentuer la division des Africains et de créer la confusion. Nous sommes particulièrement satisfaits d'avoir donc pu démontrer par nos actes, par notre comportement, par le niveau de conscience particulièrement élevé dont nous avons su faire preuve les uns et les autres dans cette grave affaire, que l'Afrique

peoples, wherever they are, are determined to fight most fiercely against all forms of foreign domination of colonial rule and of racial or political discrimination.

17. This is the happy outcome of a discussion which has sometimes been a difficult trial for us all but which has taught us valuable lessons and has equipped us to face the future with confidence and to permit no challenge, in any form, to that African cohesion and solidarity which we have consistently sought to maintain both in the Security Council and in the Organization of African Unity.

18. Morocco, which in a few hours will complete its terms of membership in the Security Council, is particularly happy to be able to conclude with these words and also to have been able to participate most objectively and constructively in an action which is in keeping with the aspirations of the African peoples and with the interests of the Congolese people.

19. Mr. ACHKAR (Guinea) (translated from French): Thank you, Mr. President, for allowing me to speak again. I promise you that this is the last time I shall speak in this debate.

20. It is, you will understand, with some feeling that I address you again on behalf of the eighteen countries which appointed me their spokesman in the discussion on the draft resolution before the Council. After the statements just made by my brothers from the Ivory Coast and Morocco there is really very little to add, except to pay a most sincere tribute to our two friends for the efforts they have made throughout this debate, to enable us to agree on a solution—an African solution, a solution which we believe in good faith to be in the interest of the Congolese people, in the interest of freedom in the Congo, and in the interest of African solidarity.

21. Our success in reaching agreement after this extremely difficult debate, which has had some rather critical moments, merely confirms the well-known fact that among Africans there is no basic disagreement on the essential objective—the liberation of our continent—even if there are sometimes differences of opinion on how to attain it. We are happy to be able to record that fact here today, after certain prophets of doom had predicted a split among Africans. The fact that we have reached agreement on this draft resolution is, beyond question Africa's answer to those prophets of doom.

22. We are all the more satisfied in that the proposals we made were based on a sincere conviction that they would considerably improve the draft resolution. Our two friends from the Ivory Coast and Morocco have just announced their acceptance of those proposals. That attitude increases their stature, and the stature of the Security Council as well, assuming that this body will adopt the draft resolution as the Ivory

n'est pas divisée, qu'elle est consciente de son rôle sur le plan international et que tous ses peuples, où qu'ils se trouvent, sont déterminés à lutter de la façon la plus farouche contre toutes les formes de domination étrangère, contre toutes les formes de domination coloniale, contre toutes les formes de discrimination raciale ou politique.

17. C'est l'aboutissement heureux de cette discussion, qui a été pour nous tous une épreuve parfois difficile, mais qui nous a permis de tirer des leçons précieuses nous mettant en mesure d'envisager l'avenir avec confiance et de ne pas accepter que soient mises en cause, d'une façon ou d'une autre, cette cohésion, cette solidarité africaine que nous avons voulu constamment maintenir aussi bien au Conseil de sécurité qu'à l'Organisation de l'unité africaine.

18. Le Maroc, qui parviendra dans quelques heures au terme de son mandat au Conseil de sécurité, est particulièrement heureux d'avoir pu terminer sur ces paroles, et d'avoir pu aussi participer de la façon la plus objective et la plus constructive à une action conforme aux aspirations des peuples d'Afrique et aux intérêts du peuple congolais.

19. M. ACHKAR (Guinée): Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné une nouvelle fois la parole. Je vous promets que j'interviens pour la dernière fois à l'occasion de ces débats.

20. Vous comprendrez que c'est avec une certaine émotion que je reviens parler ici, au nom des 18 pays qui ont bien voulu me mandater pour être leur interprète au cours de la discussion du projet de résolution dont le Conseil est saisi. Après les déclarations que viennent de faire mes frères de la Côte-d'Ivoire et du Maroc, il reste réellement peu de chose à ajouter, sinon pour rendre un hommage très sincère aux efforts que ces deux amis ont déployés, tout au long de nos débats, pour que nous arrivions à tomber d'accord sur une solution — une solution africaine, une solution qui est, nous le pensons en toute bonne foi, dans l'intérêt du peuple congolais, dans l'intérêt de la liberté du Congo et dans l'intérêt de la solidarité africaine.

21. Que nous soyons arrivés à tomber d'accord, après ces débats extrêmement difficiles qui ont connu des moments assez critiques, ne fait que consacrer le fait bien connu qu'entre les Africains il n'y a pas de divergence fondamentale sur l'objectif essentiel de la libération de notre continent, s'il y a parfois des divergences de vues sur la forme. Nous nous félicitons de pouvoir constater ce fait, ici, aujourd'hui, après que certains prophètes de malheur ont annoncé une scission parmi les Africains. Le fait que nous soyons tombés d'accord sur ce projet de résolution constitue sans aucun doute la réponse donnée par l'Afrique à ces prophètes de malheur.

22. Nous sommes d'autant plus satisfaits que les propositions que nous avions faites étaient basées très sincèrement sur notre conviction qu'elles amélioreraient très sensiblement le projet de résolution. Nos deux amis de la Côte-d'Ivoire et du Maroc viennent d'annoncer qu'ils ont accepté ces propositions. Cette attitude les grandit. Elle grandira aussi le Conseil de sécurité, si tant est que cet organe veuille

Coast representative has just submitted it, together with the amendments which he specified.

23. It is our firm hope that this draft resolution will be put into effect under the most favourable conditions, and that the solidarity and unity demonstrated here among African States will soon be reflected in the Congo itself, among the various bodies of Congolese opinion, so that that country may know stability and harmony and that the peace and freedom of the Congolese people may be made secure.

24. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I should like to make a brief statement concerning the new circumstances that have arisen as a result of the consultations held among delegations after the previous meeting.

25. We take satisfaction in noting that time, like a good physician, has had a healing influence. Time has made it possible for further efforts to be made and for wisdom to be shown in finding the right solution.

26. It only remains to express satisfaction that the differences of view and of interpretation which existed right up to the last meeting of the Security Council, only a few hours ago, have now been eliminated. The parties concerned have shown a spirit of understanding and co-operation, and as a result have been able to formulate the draft resolution in terms which accurately reflect the essence of the problem under consideration; they have arrived at the truth, which is now embodied in a draft resolution, taking into account the positions of the countries most directly concerned—the African countries.

27. All this was very convincingly expressed by the representatives of the Ivory Coast and Morocco, and by the representative of Guinea, who speaks here in the name of the eighteen African States that approached the Security Council.

28. In view of the foregoing, the Soviet delegation will not press for a separate vote on the amendment of the eighteen African States which it had requested [1188th meeting], since this amendment is incorporated in toto in the revised draft resolution of the Ivory Coast and Morocco. The Soviet delegation made its analysis of and comments on the other provisions of the draft resolution at the previous meeting, and it seems hardly necessary to repeat them now.

29. In the spirit of mutual understanding and co-operation which has prevailed here today around the Security Council's horseshoe table, I shall waive consecutive interpretation into English and French.

30. The PRESIDENT (translated from Spanish): Since the Soviet representative has informed the Security Council that he does not insist on a separate vote on the amendment of the eighteen African States [S/6128]. The Security Council will therefore vote on the draft resolution as a whole [S/6123/Rev.1], as modified by this amendment and other changes that have been made in the text. However, I wish to inform the Council that the representative of France has requested a

bien adopter le projet de résolution, tel qu'il vient d'être présenté par le représentant de la Côte-d'Ivoire, avec les amendements qu'il a indiqués.

23. Nous nourrissons le ferme espoir que la mise en application de ce projet de résolution se fera dans les conditions les plus favorables et que bientôt la solidarité et l'unité qui se sont manifestées ici entre les Etats africains pourront se refléter au Congo même, entre les diverses tendances congolaises, en vue d'une stabilité de ce pays, en vue de la concorde dans ce pays, pour la sauvegarde de la paix et de la liberté du peuple congolais.

24. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je voudrais faire une brève déclaration à propos des éléments nouveaux qui se sont dégagés à la suite des consultations entre délégations qui ont eu lieu depuis la dernière séance.

25. C'est avec satisfaction que je constate que le temps, ce fidèle médecin, a exercé son action salutaire. Le temps nous a permis d'entreprendre de nouveaux efforts et de faire preuve de sagesse pour arriver à la décision qui s'impose.

26. Nous sommes heureux de voir que les divergences et les dissensions qui se manifestaient à la séance précédente, il y a quelques heures à peine, ont maintenant disparu. Les parties intéressées ont réussi, par leur esprit de compréhension et de coopération, à s'entendre sur un libellé qui traduit le mieux l'essence du problème et à dégager la vérité qui a maintenant pris corps dans un projet de résolution qui tient compte de la position des pays les plus intéressés, les pays africains.

27. Tout cela a été exprimé en termes fort convaincants par les représentants de la Côte-d'Ivoire et du Maroc et par celui de la Guinée, parlant ici au nom des 18 pays africains qui ont saisi le Conseil de sécurité.

28. Pour ces motifs, la délégation soviétique retire sa demande de vote séparé [1188ème séance] sur l'amendement des 18 pays africains, puisque cet amendement est intégralement repris dans la texte du projet de résolution revisé de la Côte-d'Ivoire et du Maroc. Comme la délégation soviétique a analysé et commenté les autres dispositions de ce texte à la séance précédente, il n'est pas nécessaire d'y revenir.

29. Dans le même esprit de compréhension mutuelle et de coopération qui règne aujourd'hui au sein du Conseil et autour de cette table en fer à cheval, je renoncerai à l'interprétation consécutive de mon intervention en anglais et en français.

30. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le représentant de l'Union soviétique a indiqué que sa délégation n'insistait pas pour que l'amendement des 18 pays africains [S/6128] fasse l'objet d'un vote séparé. Nous allons donc voter sur le projet dans son ensemble [S/6123/Rev.1], compte tenu de cet amendement et des autres modifications qui ont été apportées au texte. Je voudrais informer le Conseil que le représentant de la France a demandé un vote

separate vote on the first operative paragraph of the draft resolution. This paragraph reads as follows:

"Requests all States to refrain or desist from intervening in the domestic affairs of the Congo".

A vote was taken by show of hands.

Operative paragraph 1 was unanimously adopted.

31. The PRESIDENT (translated from Spanish): The Council will now vote on the draft resolution as a whole. The amendments which have been introduced and approved during the debate are as follows:

32. Operative paragraph 6 will be the text contained in document S/6128, which reads:

"Requests the Organization of African Unity, in accordance with Article 54 of the Charter of the United Nations, to keep the Security Council fully informed of any action it may take under the present resolution".

33. Operative paragraph 7—paragraph 6 in the original draft resolution, modified by the deletion of the words "to follow the implementation of the present resolution"—reads as follows:

"Requests the Secretary-General of the United Nations to follow the situation in the Congo and to report to the Security Council at the appropriate time".

34. I now request the member of the Council to vote on the draft resolution as a whole, with amendments that I have just mentioned.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: None.

Abstaining: France.

The draft resolution, as amended, was adopted by 10 votes to none, with one abstention.

35. Mr. JACKLING (United Kingdom): Speaking in explanation of the vote just cast, I would like first, on behalf of my delegation and with due respect, to state our great appreciation to the representatives of the Ivory Coast and Morocco for the constructive and patient work which they have together carried out, resulting in the submission of the resolution which the Council has just adopted. I think that none of us who have listened yesterday afternoon and today to these two distinguished representatives could have been in any doubt as to the difficulty of the work they undertook and of the great value of their efforts.

36. I wish to make only one point, very briefly, on the resolution. This refers to paragraph 2 of the resolution which appeals for a cease-fire in accord-

par division sur le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution. Ce paragraphe se lit ainsi:

"Demande à tous les Etats de s'abstenir ou de cesser d'intervenir dans les affaires intérieures du Congo".

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le paragraphe 1 du dispositif est adopté.

31. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Nous allons maintenant passer au vote sur le projet de résolution dans son ensemble. Les modifications à ce texte, suggérées et approuvées au cours du débat, sont les suivantes.

32. Le paragraphe 6 du dispositif sera le texte qui fait l'objet du document S/6128 et il se lit comme suit:

"Prie l'Organisation de l'unité africaine, conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, de tenir le Conseil de sécurité pleinement au courant de toute action qu'elle entreprendra dans le cadre de la présente résolution".

33. Le paragraphe 7 sera le paragraphe qui portait le numéro 6 dans le projet de base, modifié par la suppression des mots "suivre la mise en œuvre de la présente résolution" de façon à lire:

"Demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de suivre la situation au Congo et de faire rapport au Conseil de sécurité au moment approprié".

34. Je vais demander maintenant aux membres du Conseil de voter sur le projet de résolution dans son ensemble, y compris les amendements que je viens de mentionner.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Néant.

S'abstient: France.

Par 10 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution, tel qu'il a été amendé, est adopté.

35. M. JACKLING (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je prends la parole pour expliquer le vote de ma délégation, mais j'aimerais tout d'abord, en son nom, exprimer, avec tout le respect qui leur est dû, notre estime aux représentants de la Côte-d'Ivoire et du Maroc pour les efforts constructifs et patients qu'ils ont déployés ensemble pour aboutir au dépôt de la résolution que le Conseil vient d'adopter. Je crois qu'aucun d'entre nous ne doute, après avoir entendu hier après-midi et aujourd'hui ces deux éminents représentants, de la difficulté de leur tâche ni de la valeur de leurs efforts.

36. Je voudrais simplement faire une très brève remarque à propos de cette résolution. Je fais allusion au paragraphe 2 de la résolution, qui constitue

ance with the resolution of the Organization of African Unity of 10 September. In voting for the resolution, it is the assumption of my delegation that those elements who are fighting in opposition to the legitimate Government of the Democratic Republic of the Congo are in sufficient control of their followers to enable the cease-fire to be brought about. This would seem to us an essential if our appeal for a cease-fire is to be met and honoured.

37. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): The draft resolution just adopted sets objectives which the French Government approves. We are in favour of a cease-fire, we are in favour of the withdrawal of mercenaries from the Congo, and we fervently hope that national reconciliation can at last be achieved in that country which for more than four years has been beset by so many trials.

38. In addition my Government has consistently abided, and continues to abide more firmly than ever by the principles of non-intervention in the domestic affairs of States; it has therefore given its approval to operative paragraph 1 which, with respect to the Congo, affirms that principle in the clearest terms.

39. But we find that the other paragraphs, praiseworthy though their objectives may be, are couched in terms that, in our opinion, do not follow the rule which I recalled a moment ago and which means that Congolese problems should be solved by the Congolese themselves, safe from all outside interference.

40. For these reasons of principle, and in accordance with the attitude which we have always taken on this matter, the French delegation, while expressing its keen and sincere appreciation to the representatives of the Ivory Coast and Morocco for the effort they made in drafting their resolution, to make the voice of reason and common sense heard above the passions, was obliged to abstain on the resolution as a whole.

41. Mr. IDZUMBUIR (Democratic Republic of the Congo) (translated from French): Thank you, Mr. President, for giving me the floor. I shall try to be as brief as possible.

42. Before making a few comments on the resolution just adopted, I should like to set the record straight on two points in view of certain statements made here lately.

43. The first point I want to make concerns the assertion made here that my delegation voted in favour of the resolution of 10 September adopted by the Council of Ministers of the Organization of African Unity at its Addis Ababa session. The truth is that my delegation abstained in that vote.

44. Secondly, reference has been made here to the existence of a civil war in the Congo. I do not know if it is possible to speak of a civil war when confronted with a minority which is active over only a very small part of the nation's territory. The fact is that the Government is faced with a rebellion which has been stirred up by a few agitators skulking abroad

un appel en vue d'un cessez-le-feu en conformité de la résolution de l'Organisation de l'unité africaine du 10 septembre. Ma délégation a voté pour la résolution en partant de l'hypothèse que les éléments qui luttent contre le gouvernement légitime de la République démocratique du Congo ont suffisamment d'autorité sur leurs partisans pour assurer le respect d'un cessez-le-feu. C'est là, nous semble-t-il, une condition essentielle si nous voulons que notre appel en vue d'un cessez-le-feu soit effectivement entendu.

37. M. SEYDOUX (France): Le projet de résolution qui vient d'être voté fixe des objectifs que le Gouvernement français approuve: nous sommes, en effet, pour le cessez-le-feu, nous sommes pour le retrait du Congo des mercenaires et nous souhaitons ardemment que la réconciliation nationale puisse enfin s'établir dans ce pays que tant d'épreuves ont secoué, depuis plus de quatre années.

38. D'un autre côté, mon gouvernement a été constamment attaché — et il le demeure plus que jamais — au principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats; c'est pourquoi il a donné son agrément au paragraphe 1 du dispositif qui, à l'égard du Congo, affirme ce principe dans les termes les plus nets.

39. Mais nous avons constaté que les autres paragraphes, aussi louables qu'en soient les buts, se présentent dans des termes qui ne correspondent pas, à notre avis, à la règle que j'ai rappelée il y a un instant et qui implique que les problèmes congolais soient réglés par les Congolais eux-mêmes à l'abri de toute ingérence extérieure.

40. Pour ces raisons de principe, conformément à l'attitude qu'elle a toujours observée dans cette affaire et tout en exprimant sa vive et sincère appréciation aux représentants de la Côte-d'Ivoire et du Maroc, qui se sont efforcés, en mettant au point leur projet, de faire entendre entre les passions la voix de la raison et du bon sens, la délégation française n'a pu que s'abstenir sur l'ensemble du texte de la résolution.

41. M. IDZUMBUIR (République démocratique du Congo): Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole et j'essaierai d'être aussi bref que possible.

42. Avant de formuler quelques commentaires sur la résolution qui vient d'être adoptée, je voudrais faire deux mises au point, à la suite de certaines déclarations qui ont été faites ici dernièrement.

43. Tout d'abord, ma première mise au point est relative à l'affirmation avancée ici selon laquelle ma délégation aurait voté en faveur de la résolution du 10 septembre adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, lors de la session d'Addis-Abéba. La vérité est que ma délégation s'est abstenu lors de ce vote.

44. En deuxième lieu, on a parlé ici de l'existence d'une guerre civile au Congo. Je ne sais si l'on peut parler d'une guerre civile lorsqu'on est en présence d'une minorité dont l'action ne s'étend que sur une partie infime d'un territoire national. La vérité est que le gouvernement se trouve en face d'une rébellion fomentée par quelques agitateurs réfugiés à l'étranger

and which, but for the aid it receives from outside in contempt of the principles of the United Nations Charter, would have been put down long ago.

45. Some speakers made much of the opposition to the Government and felt entitled to speak of a difference existing in the Congo between the "Government and other political factions".

46. It should be pointed out that the Government, even if homogeneous—as the present Government of the Republic is not, comprising as it does elements from different political parties—cannot be placed on an equal footing with any political faction, because of the powers vested in it by the Constitution. My delegation, therefore, cannot accept the expression "the Government ... and other political factions".

47. Furthermore, what is surprising about the existence of an opposition to the Government? In any country under democratic rule, opposition to the Government is a perfectly normal feature. The United Kingdom speaks not only of Her Majesty's Government, but also of Her Majesty's Opposition. But such opposition should be carried on by legal means, which do not include violence.

48. Even supposing that the rebellion were led by a political faction, and not by power-hungry anarchists, it should be condemned because it resorts to violence, stands outside the law, and refuses to appeal to the final arbiter: namely, the people. It is doing all it can to prevent elections from being held according to the timing provided for in the Constitution. The Government, then, has no choice but to repress it.

49. Having made these points, I should like to comment briefly on the resolution just adopted in response to the two complaints submitted to the Council.

50. First of all I wish to congratulate the members of the Council on the patience they have shown throughout these discussions; it demonstrates the interest they take in the question despite the differences in their approach to the two problems. I especially congratulate the two African members on the efforts they made to reconcile the views of all the parties who complained to the Council without yielding any ground on the sacrosanct principles of the Charter.

51. Obviously this resolution does not give complete satisfaction to my delegation, which lodged a complaint here against three specific States and would have wished their intervention to be condemned. I hope, nevertheless, that the request made to States to desist from flouting our sovereignty by intervening in our domestic affairs will be respected by those three Member States in particular, as well as by those that are abetting their illegal intervention.

52. As to the mercenaries whose withdrawal the resolution considers a matter of urgency, my delegation has already explained here why it was necessary for the Government to resort to their services. To the degree that the opposition ceases to be an armed opposition and, above all, to receive outside aid in men and equipment, the Government, obviously, will

et qui, n'était l'aide qu'elle reçoit de l'étranger au mépris des principes de la Charte des Nations Unies, serait résorbée depuis longtemps.

45. Certains commentateurs ont fait état de l'opposition au gouvernement et se sont crus autorisés à parler d'un différend existant au Congo entre le "gouvernement et les autres factions politiques".

46. Il y a lieu de relever que le gouvernement, même s'il est homogène — ce qui n'est pas le cas pour le gouvernement actuel de la République, qui comprend des éléments en provenance de différents partis politiques —, ne peut être placé sur un pied d'égalité avec une faction politique quelconque, étant donné les pouvoirs dont la Constitution l'investit. C'est pourquoi ma délégation ne peut admettre l'expression "le Gouvernement ... et les autres factions politiques".

47. Par ailleurs, quoi d'étonnant qu'il y ait une opposition au gouvernement? Dans tout pays démocratiquement gouverné, il est normal qu'il existe une opposition au gouvernement. La Grande-Bretagne ne parle pas seulement du Gouvernement de Sa Majesté, mais aussi de l'opposition de Sa Majesté. Mais cette opposition doit s'exercer par des voies légales dont est exclue la violence.

48. Dans l'hypothèse même où la rébellion serait conduite par une faction politique et non par des anarchistes assoiffés de pouvoir, elle est à condamner parce qu'elle recourt à la violence, se met en marge des lois et refuse de recourir au dernier arbitre, à savoir le peuple. Elle fait tout pour empêcher les élections d'avoir lieu dans le délai prévu par la Constitution. Dès lors, il ne reste plus au gouvernement que de la réprimer.

49. Après avoir apporté ces précisions, je voudrais brièvement commenter la résolution qui vient d'être adoptée à la suite des deux plaintes qui ont été déposées devant le Conseil.

50. Tout d'abord, je me dois de féliciter les membres du Conseil pour la patience dont ils ont fait preuve tout au long de ces débats, ce qui prouve l'intérêt qu'ils portent à la question malgré la différence d'optique sous laquelle chacun a considéré les deux problèmes. Je félicite en particulier les deux membres africains pour les efforts qu'ils ont déployés aux fins d'aboutir à concilier les points de vue de toutes les parties qui ont porté plainte ici, sans rien céder en ce qui concerne les principes sacrés de la Charte.

51. Il est évident que cette résolution ne peut donner entière satisfaction à ma délégation qui, ayant porté plainte ici contre trois Etats en particulier, aurait souhaité voir condamner leurs interventions. Néanmoins, j'espère que l'injonction faite aux Etats de cesser d'intervenir, au mépris de notre souveraineté, dans nos affaires internes, sera respectée par ces trois Etats Membres en particulier, et aussi par ceux qui facilitent leurs interventions illégales.

52. En ce qui concerne les mercenaires, dont la résolution estime le retrait urgent, ma délégation a déjà expliqué ici les raisons qui ont contraint le gouvernement à recourir à leurs services. Il est évident que, dans la mesure même où l'opposition ne prendra plus la forme armée et surtout ne bénéficiera pas de l'aide extérieure en hommes et

be able to dispense with the services of these volunteers.

53. The Government would not have come to that pass if some members of the Organization of African Unity had taken an understanding attitude to the request it made to that Organization at Addis Ababa.

54. The cease-fire referred to in the resolution calls for interpretative comment by my delegation. I understand the concern which prompted the sponsors of this resolution to include that paragraph: it was the desire to save human lives.

55. I am bound to say that the Government's concern must be the same, since its primary obligation is to protect the lives of its citizens, of all its citizens. But the Government cannot allow a minority of anarchists to threaten the lives of the majority of its citizens. Of course, the Government is the first to hope that this threat can be dispersed without bloodshed. That is why it has promised safety to any rebels who lay down their arms of their own free will.

56. In so far as this appeal is an invitation to the rebels to desist from violence and come back within the law, and to the Government to show understanding towards irresponsible people, my delegation takes note of the appeal.

57. With regard to co-operation by our Government with the Organization of African Unity, my delegation would simply state that such co-operation will be granted only within the bounds of respect for the fundamental principles of the Charter of the United Nations, especially those relating to the sovereignty of Member States.

58. Mr. STEVENSON (United States of America): First, let me also express the thanks of my delegation to our colleagues, Mr. Usher, the representative of the Ivory Coast and Mr. Sidi Baba, the representative of Morocco, for their indefatigable, patient and resourceful work in bringing this long debate to a conclusion by a resolution which, I believe, expresses in general the anxiety of all the members of the Security Council to see law and order restored to an independent and stable Congo.

59. The United States believes that the resolution we have just adopted is a positive and constructive step towards the establishment of a better climate in the Congo, which in turn will facilitate an eventual solution, and that it is also a step towards improved relations between the Democratic Republic of the Congo and its neighbours. The resolution is consistent with past resolutions on the Congo in that it explicitly reaffirms the sovereignty and the territorial integrity of the Congo. It is also consistent with the resolution of the Organization of African Unity of 10 September 1964.

60. Perhaps the most important provision, as the representative of France has pointed out, is operative paragraph 1, which requests all States to refrain or desist from interfering in the internal affairs of the Congo. It is clear that the Congolese Government cannot successfully restore law and order and pursue a

en matériel, le gouvernement sera, lui aussi, en mesure de se passer des services de ces volontaires.

53. Le gouvernement n'en serait pas arrivé là si certains membres de l'Organisation de l'unité africaine s'étaient montrés compréhensifs à l'égard de la requête que le gouvernement a adressée à cette organisation à Addis-Abéba.

54. Le cessez-le-feu dont il est question dans cette résolution mérite une interprétation de la part de ma délégation. Je comprends le souci qui a animé les auteurs de cette résolution en insérant ce paragraphe, c'est celui d'épargner les vies humaines.

55. Je dois dire que le souci du gouvernement ne saurait être différent, lui qui a l'obligation première de protéger la vie de ses citoyens, de tous ses citoyens. Mais le gouvernement ne peut admettre qu'une minorité d'anarchistes menace la vie de la majorité des citoyens. Certes, le gouvernement est le premier à souhaiter que cette menace s'estompe sans que coule le sang. C'est pourquoi il a lui-même promis la sécurité à ceux des rebelles qui volontairement déposeraient les armes.

56. Dans la mesure où cet appel est une invitation à la rébellion de cesser la violence et de revenir à la légalité, et une invitation au gouvernement d'être compréhensif à l'égard des irresponsables, ma délégation prend note de cet appel.

57. Commentant la collaboration de notre gouvernement avec l'Organisation de l'unité africaine, ma délégation fera simplement remarquer que celle-ci ne sera accordée que dans le cadre du respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, et particulièrement ceux qui ont trait à la souveraineté des Etats Membres.

58. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord d'exprimer à mon tour les remerciements de ma délégation à nos collègues, M. Usher, représentant de la Côte-d'Ivoire, et M. Sidi Baba, représentant du Maroc, pour leurs efforts persévérateurs, patients et fructueux: grâce à eux, le Conseil, au terme d'un long débat, a adopté une résolution qui, je crois, exprime le très vif souci de tous ses membres de voir rétabli l'ordre public dans un Congo stable et indépendant.

59. De l'avis des Etats-Unis, la résolution que nous venons d'adopter constitue un élément positif et constructif qui permettra d'améliorer la situation au Congo et, partant, de parvenir plus aisément, en fin de compte, à une solution, en améliorant en même temps les relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins. Cette résolution est en harmonie avec celles qui ont été adoptées dans le passé à ce sujet, car elle réaffirme explicitement la souveraineté et l'intégrité territoriales du Congo. Elle est également en harmonie avec la résolution adoptée le 10 septembre 1964 par l'Organisation de l'unité africaine.

60. Comme le représentant de la France l'a souligné, la disposition la plus importante est peut-être celle du paragraphe 1 du dispositif qui demande à tous les Etats de s'abstenir ou de cesser d'intervenir dans les affaires intérieures du Congo. Il est évident que le Gouvernement congolais ne peut rétablir l'ordre

policy of national reconciliation in the face of such intervention. This resolution clearly obligates those States which are now providing assistance to factions that are openly in rebellion against the duly constituted central Government to cease and desist from such intervention. Any other course of action would make the implementation of this resolution impossible.

61. With respect to paragraph 2, my Government subscribes to the view that fighting must cease. In this connexion I wish to recall that the OAU resolution of 10 September, which provides the setting for this paragraph, remains in full effect and that one of the primary objectives of that resolution was to stop the fighting in the Congo. I am sure that we all share the hope that bloodshed will end and peace will be restored to this sorely troubled country. At the same time, I think we all recognize that it is not the intention of the resolution we have just adopted to restrict the freedom of the Government of the Congo to govern or to exercise its responsibilities for maintaining the sovereignty and the unity of the country. This paragraph seeks only an end to the fighting which has so disrupted the Congo and which has made governing difficult and at some times and places impossible.

62. I also draw attention to the fact that paragraph 3 calls for action with respect to mercenaries in accordance with the OAU resolution of 10 September. Like the members of OAU, we should prefer to see the mercenaries withdrawn. The Congolese Prime Minister has also expressed agreement with the OAU resolution. Therefore it is up to all the States to help create the conditions which would enable the Government of the Democratic Republic of the Congo to take action in accordance with this provision. Compliance with all provisions of the resolution would help to create those conditions.

63. Regarding paragraph 4, which encourages OAU to continue its efforts to assist the Government of the Congo in the conciliation process, we believe that the resolution we have adopted will provide a firm basis for effective OAU action in this direction. We stand ready to co-operate in any appropriate way with OAU as requested in paragraph 5.

64. I believe that the Council has acted wisely in asking the Secretary-General to follow the situation in the Congo and keep the Council informed as appropriate. In this connexion I would point out in particular that, if there is to be any meaningful cease-fire of any duration, it can be achieved only by a proper observation by a neutral and impartial body. Therefore I trust that, as part of his mandate, the Secretary-General will do whatever is possible and feasible to help ensure compliance with this provision and keep us informed of the results. The same consideration of course applies to the Council's appeal for non-intervention in the internal affairs of the Congo.

public et poursuivre une politique de réconciliation nationale si de telles interventions se poursuivent. Cette résolution impose sans équivoque, aux Etats qui en ce moment fournissent une aide aux factions en rébellion ouverte contre le gouvernement central légalement constitué, l'obligation de mettre fin à leur intervention. Sinon, cette résolution resterait lettre morte.

61. En ce qui concerne le paragraphe 2, mon gouvernement est favorable à la cessation des combats. Je tiens à rappeler à ce propos que la résolution de l'OUA, en date du 10 septembre, qui définit le cadre dans lequel il convient de replacer ce paragraphe, reste entièrement valable et que la cessation des combats au Congo constituait l'un de ses principaux objets. Nous partageons tous, j'en suis sûr, l'espérance qu'il sera mis fin aux effusions de sang et que la paix sera rétablie dans ce pays si douloureusement meurtri. En outre, nous reconnaissions tous, je crois, que la résolution qui vient d'être adoptée ne tend pas à empêcher le Gouvernement congolais de gouverner ou d'exercer ses responsabilités en toute liberté, en vue de préserver la souveraineté et l'unité du pays. Ce paragraphe a uniquement pour but de mettre fin aux combats qui ont déchiré le Congo et rendu si difficile et parfois même, en certains endroits, impossible la tâche du gouvernement.

62. J'appelle également l'attention sur le paragraphe 3, où le Conseil demande que des mesures soient prises en ce qui concerne les mercenaires, conformément à la résolution de l'Organisation de l'unité africaine du 10 septembre. Nous préférerions, comme les membres de l'OUA, que les mercenaires quittent le pays. Le Premier Ministre congolais s'est également déclaré favorable à la résolution de l'OUA. Il appartient donc à tous les Etats d'aider à créer les conditions qui permettront au Gouvernement de la République démocratique du Congo d'agir conformément à ce que stipule ce paragraphe. On contribuera à créer ces conditions en respectant toutes les dispositions de cette résolution.

63. Quant au paragraphe 4, où le Conseil encourage l'Organisation de l'unité africaine à poursuivre ses efforts pour aider le Gouvernement congolais dans sa tâche de conciliation, nous pensons que la résolution adoptée fournira une base solide qui permettra à l'OUA d'agir efficacement dans ce sens. Nous sommes prêts à faire le nécessaire pour apporter à cette organisation la coopération demandée aux termes du paragraphe 5.

64. Je crois que le Conseil a agi sagement en demandant au Secrétaire général de suivre les événements du Congo et de tenir les membres du Conseil au courant selon les besoins. A ce propos, je tiens à souligner en particulier qu'il ne saurait y avoir de cessez-le-feu vrai et durable qu'en présence d'un organe neutre et impartial chargé d'une mission d'observation. J'espère donc que le Secrétaire général ne négligera rien, dans le cadre du mandat qui lui est confié, pour faire observer ces dispositions et nous tiendra au courant des résultats obtenus. Il en est de même en ce qui concerne l'appel lancé par le Conseil en faveur de la non-intervention dans les affaires intérieures du Congo.

65. I believe there is one more point I should make. In his remarks on 28 December, the representative of Guinea indicated that the members of the group for which he was speaking interpreted the second preambular paragraph as referring to the Belgian-American rescue mission in the Stanleyville area and as, therefore, deplored it. I think it is quite clear from the statements made during this debate that the overwhelming majority of the members of this Council do not so interpret that paragraph of the resolution. The fact that my delegation has voted for the resolution as amended makes it perfectly clear that we do not so interpret it.

66. Finally, let me say that I cannot agree with what the representative of Guinea said, if I understood him correctly, to the effect that the United Nations had failed in the Congo. Perhaps he spoke this morning more in temper than in reflection, for, on the contrary, the United Nations has a long history of constructive involvement in helping to develop a central government in the Congo, in helping to deal decisively with several secessions in several provinces of that country and in helping to achieve unity, progress and development in the Congo. That there is rebellion, violence and death there now is not the fault of the United Nations. Let us not deprecate what the United Nations has done in its greatest and most difficult peace-keeping operation, an operation that was authorized by this Council. Rather let us now strive to fulfil the promise of that great collective effort in which so many Members of the United Nations participated so gallantly. Let us strive in good faith to finish what we started in this Chamber and do our loyal best to ensure that all those who have died for the preservation of the independence and integrity of the Congo shall not have died in vain.

67. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): As the members of the Security Council are well aware, the Soviet delegation has exhaustively explained in a series of statements, its position on and attitude to the question under discussion, and has in particular advanced a number of considerations and given some explanations in its statements today.

68. The positions and considerations which we have put forward in the Security Council remain valid, and we shall now merely reaffirm them. We have also stated that, thanks to the efforts made by the parties concerned and the spirit of understanding, co-operation and goodwill that has been shown, an acceptable resolution has at last been arrived at which meets the interests of the countries most concerned, the African States.

69. We repeat that the Soviet delegation takes note with satisfaction of the positive outcome of the work done by the Security Council with the participation of representatives of the African countries.

70. With regard to the statements made here by those speakers who commented on various paragraphs of the resolution adopted, and who gave their own inter-

65. Je voudrais faire encore une autre remarque. Au cours de son intervention du 28 décembre, le représentant de la Guinée a indiqué que, selon l'interprétation donnée par les membres du groupe dont il s'est fait le porte-parole, le second alinéa du préambule visait la mission de sauvetage entreprise dans la région de Stanleyville par les Belges et les Américains et la déplorait en conséquence. Il me paraît évident, à en juger par les déclarations faites au cours du débat, que la très grande majorité des membres du Conseil n'interprète pas de la sorte cet alinéa de la résolution. Le fait que ma délégation a voté pour cette résolution, telle qu'elle a été modifiée, montre clairement que nous ne l'interprétons pas ainsi.

66. Permettez-moi enfin de me déclarer en désaccord avec le représentant de la Guinée qui, si j'ai bien compris, a dit que les Nations Unies avaient échoué au Congo. Sa déclaration de ce matin était peut-être plus inspirée par l'émotion que par la réflexion car, depuis longtemps, l'Organisation des Nations Unies accomplit au Congo une œuvre constructive: elle a aidé à installer le gouvernement central, à mettre fin à plusieurs mouvements de sécession dans diverses provinces du pays et à réaliser l'unité, le progrès et le développement du Congo. Les Nations Unies ne sont pas responsables des actes de rébellion et de violence ni des meurtres perpétrés dans ce pays. Ne dépréciions pas ce que l'ONU a fait au cours de l'opération de maintien de la paix, la plus vaste et la plus difficile qu'elle ait entreprise, opération qui était autorisée par le Conseil de sécurité. Efforçons-nous plutôt d'assurer le succès de ce grand effort collectif auquel tant de Membres de l'ONU ont si courageusement participé. Efforçons-nous en toute bonne foi d'accomplir jusqu'au bout ce que nous avons entrepris ici-même et faisons loyalement de notre mieux pour que ceux qui sont morts pour le maintien de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Congo n'aient pas péri en vain.

67. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Comme le savent fort bien les membres du Conseil, la délégation soviétique a défini en détail et à plusieurs reprises sa position et son attitude au regard de la question qui nous occupe; elle a notamment exposé une série de considérations et apporté des éclaircissements dans ses interventions d'aujourd'hui.

68. Les considérations que nous avons développées devant le Conseil gardent leur validité et nous nous bornerons à confirmer notre position. Nous avons dit aussi notre sentiment devant le fait que, grâce aux efforts des parties intéressées, grâce à l'esprit de compréhension, de coopération et de bienveillance qui s'est manifesté, on a trouvé enfin une solution acceptable qui répond aux intérêts des pays directement en cause, à savoir les Etats africains.

69. C'est avec satisfaction, je le répète, que la délégation soviétique constate ce résultat positif des travaux effectués par le Conseil de sécurité avec la participation des représentants des pays africains.

70. Étant donné que les orateurs précédents ont traité des différents paragraphes de la résolution adoptée et nous en ont donné leur interprétation, la

pretation, the Soviet delegation feels bound to draw the Security Council's attention to the following.

71. In his statement, the representative of the United States of America, referring to operative paragraph 1 of the resolution, tried to make it appear that that paragraph concerned someone else—anyone else you like—but not the United States.

72. I should like to set this matter straight. As we know, the African States appealed to the Security Council in connexion with the armed intervention by the United States and Belgium in the Congo, the Stanleyville tragedy and the flouting of all international principles and of the Charter of the United Nations. The interventionists were unmasked here on the basis of well-documented testimony concerning the monstrous crimes they committed against the African peoples and against the conscience of all mankind.

73. It therefore appears to us that paragraph 1, which reads: "Requests all States to refrain or desist from intervening in the domestic affairs of the Congo", refers primarily to those whom the Security Council found guilty of armed intervention and that this means, in the first instance, none other than the United States and Belgium.

74. It might logically have been expected that some kind of admission would be made. As far back as ancient times it was observed that if a mistake was made it should be not only acknowledged but corrected. The United States representative has not found the courage either to rectify or even to admit the crime that has been committed.

75. I should like therefore to make it perfectly clear that paragraph 1 refers precisely to the interventionists who committed this crime. This is fully consistent with the paragraphs of the preamble which note with concern the aggravation of the situation in the Democratic Republic of the Congo and deplore the recent events there.

76. What were those events? What happened there at that time? What darkened the atmosphere in the Congo? The answer is: armed intervention by the United States and Belgium.

77. We do not think it necessary to go into other aspects of the subject which might also gain by clarification, because the hour is late and, of course, because the substance of the matter has already been exhaustively analysed in the statements of a number of delegations, primarily those of the African States themselves. The principles involved have also been analysed in the statements of the Soviet delegation.

78. I do not intend to violate today's golden rule and shall not press for consecutive interpretation into English and French.

79. The PRESIDENT (translated from Spanish): The representative of the United States wishes to speak, and I give him the floor.

80. Mr. STEVENSON (United States of America): I had not assumed that we were going to reargue this case

délégation soviétique croit devoir appeler l'attention du Conseil sur les points suivants.

71. Tout à l'heure, le représentant des Etats-Unis, parlant du paragraphe 1 du dispositif de la résolution, s'est efforcé de présenter les choses comme si ce paragraphe visait quelqu'un d'autre, n'importe quel autre pays, mais non les Etats-Unis.

72. Permettez-moi de faire le point. Comme on le sait, le Conseil de sécurité a été saisi par les Etats africains à la suite de l'intervention armée des Etats-Unis et de la Belgique au Congo, à la suite de la tragédie de Stanleyville, à l'occasion de la violation de tous les principes internationaux ainsi que de la Charte des Nations Unies. Sur la foi de preuves documentaires, les interventionnistes ont été convaincus ici du crime abominable qu'ils ont commis à l'égard des peuples d'Afrique et devant la conscience de tous les hommes.

73. C'est pourquoi nous estimons que le paragraphe 1 de la résolution, à savoir: "Demande à tous les Etats de s'abstenir ou de cesser d'intervenir dans les affaires intérieures du Congo", vise avant tout ceux que le Conseil de sécurité a condamnés en raison de leur intervention armée, c'est-à-dire, précisément et au premier chef, les Etats-Unis et la Belgique.

74. On aurait pu s'attendre, logiquement, à un aveu. Il est admis, depuis les temps les plus reculés, que si quelqu'un a commis une erreur, il doit non seulement la reconnaître mais aussi la corriger. Or, le représentant des Etats-Unis n'a pas trouvé en lui-même le courage d'avouer le crime commis, à défaut de le réparer.

75. C'est pourquoi je voudrais marquer très clairement que le paragraphe 1 vise précisément les interventionnistes, coupables de ce crime; cela est entièrement conforme aux alinéas du préambule dans lesquels le Conseil de sécurité note avec inquiétude l'aggravation de la situation dans la République démocratique du Congo et déplore les récents événements qui s'y sont produits.

76. De quels événements s'agit-il? Que s'est-il produit récemment? Qu'est-ce qui a aggravé la situation au Congo? L'intervention armée des Etats-Unis et de la Belgique!

77. Nous ne croyons pas utile d'évoquer les autres aspects de la question, qui auraient cependant besoin, eux aussi, d'être précisés, et cela d'abord parce qu'il est trop tard, et ensuite parce que de nombreuses délégations, et notamment celles des Etats africains, ont déjà présenté une analyse exhaustive des faits. Les mêmes considérations de principe ont été également exposées par la délégation soviétique dans ses interventions.

78. Je n'irai pas contre la règle d'or qui s'est établie aujourd'hui et je renoncerai donc à l'interprétation consécutive en anglais et en français.

79. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le représentant des Etats-Unis désire intervenir. Je lui donne la parole.

80. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je ne pensais pas que nous allions

here this afternoon, after a month of discussion, but in view of what the representative of the Soviet Union has said, I shall have to add a further word.

81. He said that the interventionists had been unmasked here in the Security Council. The interventionists were not unmasksed; they admitted their intervention—with pride, indeed with exultation. They were not the United States and Belgium. He said that he had expected that there would be some recognition of the crime perpetrated by the United States and Belgium. The crime, in the case of my country, was helping to save the lives of two thousand innocent hostages held illegally.

82. I have nothing more to say, Mr. President.

83. Mr. HAJEK (Czechoslovakia) (translated from French): My delegation stated the position of the Government of the Czechoslovak Socialist Republic in the course of the general debate. However, since several delegations have chosen to explain their vote after the event, my delegation would like to explain why it voted as it did.

84. In conformity with the policy of our country and the sentiments of our people, we condemn all colonialist or neo-colonialist intervention in the development of the young nations of Africa, and particularly the military operation in the Congo by Belgium and the United States on 24 November 1964, which prompted twenty-two non-aligned nations to make a joint approach to the Security Council. It was on the basis of their complaint that this debate was held. We entirely agree with the eighteen African nations whose representatives have so convincingly stated the facts concerning the sinister attempt by the perpetrators of the recent operation in the Congo to employ once again the methods of a bygone era against the Congolese people. In our opinion, operative paragraph 1 of the resolution just adopted is directed mainly at intervention of this kind.

85. It has been our thesis that the Congolese people have sole competence and sole responsibility, within the context of African solidarity, for solving the problems of the Congo and of its relations with its African neighbours. The Organization of African Unity which in seeking the solution to those problems, has proved its devotion to the cause of freedom for the African peoples, as well as its maturity and political wisdom, has also shown moderation and a well-considered attitude here in the Security Council.

86. We consider, then, that the task of the United Nations should be to afford the Congolese people and their brother African peoples an opportunity to seek and find a Congolese and African solution, repelling all colonialist or neo-colonialist intervention, direct or indirect. It is for that reason that we voted in favour of the other paragraphs of the resolution, especially paragraphs 4, 5 and 7.

87. Lastly, we continue to view with sympathy the position of the eighteen African States, which insisted

rouvrir le débat cet après-midi, au bout d'un mois de discussion, mais après la déclaration du représentant de l'Union soviétique, j'ai encore quelques mots à dire.

81. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que les auteurs de l'intervention avaient été démasqués ici, au Conseil de sécurité. Ils n'ont pas été démasqués, ils ont reconnu leur intervention — avec une fierté dans laquelle entrait même de l'exultation. Il ne s'agissait ni des Etats-Unis ni de la Belgique. Le représentant de l'Union soviétique a ajouté qu'il avait pensé que les Etats-Unis et la Belgique feraient jusqu'à un certain point l'aveu de leur crime. En ce qui concerne mon pays, nous n'avons commis d'autre crime que de sauver la vie de 2 000 otages innocents et illégalement détenus.

82. C'est tout ce que j'avais à dire, Monsieur le Président.

83. M. HAJEK (Tchécoslovaquie): Notre délégation a exposé, au cours du débat général, la position du Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque. Toutefois, puisque plusieurs délégations ont tenu à expliquer leur vote après le vote, ma délégation souhaite donner une explication de la façon dont elle a voté.

84. Conformément à la politique de notre pays et aux sentiments de notre peuple, nous condamnons toute intervention colonialiste ou néo-colonialiste dans le développement des jeunes nations d'Afrique, et notamment l'opération militaire belgo-américaine au Congo du 24 novembre 1964, qui a été la cause même d'une démarche collective auprès du Conseil de sécurité des 22 nations non alignées. C'est sur la base de cette plainte que ce débat a eu lieu. Nous sommes entièrement d'accord avec les 18 nations africaines dont les représentants ont exposé, avec tant de persuasion, les faits qui ont marqué la tentative sinistre des auteurs de la dernière opération au Congo, qui ont voulu, une fois de plus, appliquer au peuple congolais les méthodes d'une époque révolue. A notre avis, le paragraphe 1 du dispositif de la résolution qui vient d'être adoptée vise surtout les interventions de ce genre.

85. Nous avons maintenu que, pour résoudre les problèmes du Congo et de ses relations avec ses voisins d'Afrique, seul le peuple congolais était compétent et responsable dans le cadre de la solidarité africaine. L'Organisation de l'unité africaine, qui, dans la recherche de la solution de ces problèmes, a fait preuve de dévouement à la cause de la liberté des peuples africains autant que de maturité et de sagesse politique, a fait montre également devant le Conseil de modération et d'un esprit réfléchi.

86. Ainsi, nous considérons que la tâche des Nations Unies devrait consister à assurer au peuple du Congo et à ses peuples frères africains la possibilité de chercher et de trouver une solution congolaise et africaine, en repoussant toute intervention colonialiste ou néo-colonialiste, directe ou indirecte. C'est pourquoi nous avons voté pour les autres paragraphes de la résolution, notamment les paragraphes 4, 5 et 7.

87. Enfin, nous continuons de considérer avec sympathie la position des 18 Etats africains qui ont

throughout the discussion, and while the resolution was being drafted, that the active and decisive role of the Organization of African Unity should be taken into account and that the experiment of the United Nations presence in the Congo, which was far from being as positive as certain delegations have asserted here, should not be repeated in any form.

88. Such are the reasons why we wished to explain our affirmative vote. In casting that vote we took into account the opinion of the African peoples and were gratified to note that the representatives of those peoples were at last able to reach agreement on a joint text for our resolution.

89. The PRESIDENT (translated from Spanish): Since no other representative wishes to speak, I shall do so myself.

90. Unless its members decide otherwise, we may assume that the Security Council will not meet again in what is left of this year. I therefore feel called upon to express to the representatives my best wishes for their personal well-being in the new year and for the prosperity of their countries.

91. I should also like to say a word of cordial farewell to those members of the Council who are about to leave us on completion of their term. Those of us who remain will sorely miss the co-operation and efficiency which they brought to our work.

92. I also wish to express the hope of the Bolivian delegation that in the coming year there will be no serious problems for the Security Council to discuss, that the peoples of the world may enjoy the benefits of peace and that my successor as President may lead a happier life.

The meeting rose at 5.30 p.m.

insisté pendant tout le débat, et aussi pendant la rédaction de la résolution, pour qu'il soit tenu compte du rôle actif et décisif de l'Organisation de l'unité africaine et pour que ne se répète plus, sous quelque forme que ce soit, l'expérience de la présence des Nations Unies au Congo, qui est loin d'être aussi positive que certaines délégations l'ont affirmé ici.

88. C'est pour toutes ces raisons que nous avons tenu à expliquer notre vote positif. Nous avons tenu compte, lors de ce vote, de l'opinion des peuples africains et nous nous sommes réjouis de constater que, finalement, les représentants de ces peuples étaient parvenus à un accord pour un libellé concerté de notre résolution.

89. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Puisque aucun représentant ne demande la parole, je souhaite dire moi-même quelques mots.

90. Il est probable que, sauf avis contraire de ses membres, le Conseil de sécurité ne se réunira plus d'ici à la fin de l'année. Je tiens à exprimer aux représentants mes voeux de bonheur personnel pour la nouvelle année, ainsi que les souhaits de prospérité que je forme pour leurs pays.

91. Je voudrais également dire une parole d'adieu amical aux membres du Conseil qui, leur mandat expiré, quitteront cette table, et dont tous ceux qui restent regretteront l'absence, en raison de la collaboration si efficace qu'ils ont apportée à nos travaux.

92. Aun nom de la délégation bolivienne, je forme aussi des voeux pour que, pendant l'année qui va commencer, le Conseil de sécurité n'ait pas à discuter de problèmes graves et que, les peuples de la terre jouissant des bienfaits de la paix, le Président qui me succédera connaisse une période plus calme.

La séance est levée à 17 h 30.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.